RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°36/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 mai 2023
Présents : M. BONNEAU François Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, Mme INIESTA Nuria, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. COSTA Claude donne pourvoir à M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CULAT Danielle donne pouvoir à Mme PIC Odile, M. DELANNE Claude donne pouvoir à M. PENEL Franck, M. LLUGANY Julien. M'ZOURI Adel.
Secrétaire de séance : Mme OLIBO Marie-Hélène

Objet : Approbation et autorisation de signature de la convention «programme ACTEE 2-AMI SEQUOIA3» avec le Sydeel66

Le Programme CEE ACTEE 2 (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), référence PRO-INNO-52, est porté par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Il vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions et à rénover le patrimoine public bâti par une approche de long terme. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à manifestation d'intérêt, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le groupement constitué du SYDEEL 66, du CD 66, de PMM, et de la SPL PM sont lauréat de l'AMI SEQUOIA3 lancé par la FNCCR dans le cadre de ce programme. Les partenaires ont répondu à cet AMI en groupement afin de déployer un accompagnement des collectivités renforcé et cohérent sur l'ensemble du territoire des Pyrénées Orientales.

Le Groupement a signé avec la FNCCR une convention en date du 23 Aout 2022 fixant le cadre de mise en œuvre du projet et les modalités de versement des fonds ACTEE par la FNCCR au SYDEEL66, en tant que porteur du groupement.

La présente convention vient compléter cette convention cadre afin de préciser les relations entre Le SYDEEL66 et la commune de Latour-Bas-Elne dans le cadre de ce programme.

La présente convention a pour objet de préciser :

- les modalités de suivi et de pilotage du projet porté conjointement par le SYDEEL66 et la Commune dans le cadre d'ACTEE
- les modalités de demande et de versement à la Commune des fonds ACTEE perçus pour son compte par le SYDEEL66 en tant que porteur du groupement ;
- les modalités de remboursement par la commune des actions spécifiques (audits énergétiques et de substitution de chaudières) engagées par le SYDEEL66 pour les actions du programme ACTEE.

Pour bénéficier de ce programme il convient de signer cette convention ci annexée avec le Sydeel66.

Aussi après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** la convention portant sur le «programme ACTEE 2-AMI SEQUOIA3» avec le Sydeel66 ci-annexée,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12/05/2023